

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nassima Telmat](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fe0c55f2ed5b4bd721ff0bfc>

Date d'obtention : 2021-11-01 19:44:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On peut résumer les étapes de la méthode SEXTO en quatre étapes :

1-D'abord, je dois parler à l'auteur du signalement et à la victime pour les rassurer et les soutenir ainsi je dois aider toutes les jeunes personnes qui sont impliquées dans la situation de sextage (que se soit la victime ou les témoins).

2- Je dois évaluer la situation en posant des questions et en investiguant avec bienveillance auprès des jeunes impliqués pour avoir plus de détails en lien avec la situation de sextage et je dois remplir la grille d'évaluation de l'incident de la trousse SEXTO pour déterminer l'amorce, la nature , les intentions et l'étendue de la situation.

3- Je dois m'assurer auprès de la victime s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Je dois vérifier les informations recueillies auprès de jeunes impliqués dans l'incident et remplir la grille d'évaluation de la trousse SEXTO et leur parler individuellement en leur demandant de rester discret et de ne pas divulguer l'incident à d'autres personnes .

4- Je dois analyser la situation pour déterminer la nature de l'événement si c'est un acte impulsif ou malveillant. Je dois protéger les témoins qui ont dénoncé l'instigateur et parler à ce dernier pour obtenir sa version des faits et comprendre l'intention de son geste.

Avec toutes les informations recueillies, je serai mieux outiller afin de déterminer si l'intention de l'incitateur est impulsive ou malveillante.

Par la suite, l'école s'assurera de contacter les services de police si les activités sont malveillantes et de nature criminelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situations :

- C'est que je dois rencontrer dans les meilleurs délais la victime et les témoins pour recueillir les informations et agir rapidement et efficacement.
- Je dois rassurer la victime et préserver l'identité de chaque jeune impliqué dans la situation
- Je dois remplir la grille d'évaluation de l'incident pour chaque personne qui est impliquée victime ou témoin.
- Je dois rester positive , bienveillante et disponible pour les jeunes impliqués.
- Je dois tenir informer ma direction des explications et des informations recueillies afin de déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant.
- Je ne dois en aucun cas accéder ou regarder le contenu des images ou des vidéos.
- Je ne dois pas divulguer les informations de la situation de sextage.
- Je ne dois en aucun cas me substituer aux services de police.

Dans tous les cas où les activités sont de nature criminelle, il est nécessaire de contacter les services de police suite aux informations recueillies, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lors de l'application de la méthode SEXTO, l'étape qui me semble la plus délicate c'est lors de la rencontre avec la victime et d'essayer de ne pas avoir des préjugés sur ses actes . Puis, lors de la rencontre avec l'instigateur pour déterminer si les activités sont impulsives ou malveillantes afin de ne pas me tromper sur l'intention de l'incident (impulsif ou malveillant). L'étape la plus difficile aussi, c'est pendant l'évaluation de l'incident, lorsqu'on pose les questions aux jeunes impliqués pour recueillir les informations nécessaires sans porter de jugement car je dois rester professionnelle et ne pas influencer les résultats de l'investigation durant la procédure de la méthode SEXTO et rester objective tout le long du processus pour rassurer les personnes impliquées.